



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2015
Français
Original : anglais/espagnol/français

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Indonésie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Indonésie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2016-2020, soit un montant de 26 275 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 119 747 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

* E/ICEF/2015/12.



Fondements du programme

1. Ce programme de pays est élaboré à un moment opportun. La convergence à point nommé de nombreux facteurs externes permet à l'UNICEF de renforcer son engagement en faveur des enfants en Indonésie et de se positionner comme partenaire stratégique de choix dans ce pays afin d'aider les enfants à réaliser leur plein potentiel. La volonté du gouvernement d'améliorer la productivité de la population et la compétitivité du pays sur la scène internationale pour favoriser une croissance économique soutenue exige un investissement intensif en faveur de la survie et du bien-être des 81 millions d'enfants que compte le pays (recensement de 2010).

2. Le lancement récent du plan national de développement à moyen terme (RPJMN 2015-2019) coïncide avec une meilleure intégration régionale à travers la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi qu'avec un programme de développement global ambitieux élaboré dans le cadre des objectifs de développement durable. L'Indonésie, qui jouit en outre d'une influence économique grandissante et d'un positionnement géopolitique stratégique, se trouve ainsi à un moment décisif de son histoire. La coopération avec l'UNICEF permettra d'aider les enfants du pays à s'épanouir au sein de cet environnement.

3. Sans compter la crise financière asiatique de la fin des années 1990, l'Indonésie bénéficie, depuis plusieurs dizaines d'années, d'une croissance économique soutenue oscillant entre 4 pour cent et 10 pour cent par an¹. Toutefois, ces acquis dissimulent des disparités considérables. Les inégalités croissantes sont le reflet de l'urbanisation rapide du pays ; en effet, la moitié de la population vit désormais dans des zones urbaines (étude socio-économique nationale SUSENAS, 2013). Cette évolution s'est traduite par l'émergence de nouveaux risques et de nouvelles difficultés, en particulier en ce qui concerne la pauvreté des enfants des villes et le sort des enfants restés dans les villages. La faible répartition des revenus et le taux d'emploi informel élevé indiquent que de nombreux enfants risquent de basculer dans la pauvreté. Par ailleurs, les mesures de protection sociale actuellement en vigueur ne sont pas adéquates.

4. L'Indonésie est un archipel vaste et diversifié dans lequel les transports et les moyens d'accès représentent un vrai défi, ce qui a conduit le gouvernement à mettre la priorité sur « le développement depuis la périphérie ». La décentralisation de l'appareil gouvernemental ne fait que renforcer la complexité de la situation, une large part des ressources publiques étant directement affectée aux districts, qui possèdent chacun leurs propres structures de planification, budgétisation et gouvernance. Selon une étude réalisée en 2014, le programme actuel ne tire pas encore complètement avantage du potentiel que la décentralisation offre aux enfants.

5. L'Indonésie est un des pays du monde les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Environ 90 pour cent des catastrophes naturelles sont liées aux risques hydrométéorologiques², qui sont multipliés par les impacts potentiels du changement climatique. De plus en plus de catastrophes de petite et moyenne

¹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

² Agence nationale de gestion des catastrophes, Indonésie <www.dibi.bnpp.go.id>.

ampleur constituent un danger pour les enfants. Malgré l'engagement grandissant du gouvernement en faveur de la réduction des risques de catastrophes dans le cadre du plan RPJMN, les moyens permettant de réduire la vulnérabilité des enfants et des adolescents et de les encourager à renforcer leur résistance face à ces chocs font l'objet d'une attention minimale.

6. Les inégalités persistent malgré une croissance économique rapide, et les principaux indicateurs de santé relatifs aux enfants progressent plus lentement. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans montre des signes d'amélioration progressive puisqu'il est passé à 40 décès pour 1 000 naissances vivantes. Cependant, certaines provinces de l'est du pays affichent des taux bien plus élevés [enquête démographique et de santé (EDS) de 2012]. Le taux de retard de croissance national reste élevé puisqu'il s'élève à 37 pour cent [enquête de recherche sur la santé fondamentale (RISKESDAS) de 2013]. Environ 55 millions de personnes³ à travers le pays (soit 22 pour cent) pratiquent la défécation à l'air libre (Programme commun Organisation mondiale de la Santé [OMS]/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement [JMP] de 2014), ce qui contribue aux problèmes élevés de retard de croissance. La mortalité maternelle a augmenté, passant à 359 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS de 2012), ce qui a suscité un débat au niveau national.

7. Le nombre de cas d'infection au VIH/sida augmente rapidement depuis 2000, avec un taux de prévalence estimé à 0,5 pour cent chez les personnes âgées de 15 à 49 ans [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2013]. Les efforts déployés pour empêcher et traiter les infections au VIH/sida s'accroissent, mais l'Indonésie continue de faire face à une épidémie concentrée constituée de multiples épidémies parallèles et entremêlées au sein de différentes sous-populations.

8. Le développement économique inégalitaire contribue au « double problème » de la malnutrition, caractérisé par une forte prévalence à la fois de surnutrition et de dénutrition. De plus, les maladies non transmissibles sont des causes de mortalité et de morbidité non négligeables, puisqu'elles sont à l'origine de 58 pour cent des décès enregistrés, toutes causes confondues (Institute for Health Metrics and Evaluation, 2013).

9. Les politiques et stratégies nationales, qui ne sont pas conformes aux normes internationales ni mises en œuvre uniformément au sein du pays, constituent un des obstacles à la création d'un environnement favorable au développement de l'enfant. L'augmentation des investissements publics en faveur d'un système de soins de santé accessible à tous est encourageante, mais devrait concerner en priorité ceux qui en ont le plus besoin.

10. Bien que l'Indonésie ait fait d'importants progrès en matière d'éducation, environ 6,8 millions d'enfants d'âge scolaire ne sont toujours pas scolarisés (SUSENAS, 2012). De plus, environ 7 millions d'enfants âgés de 3 à 6 ans n'ont accès à aucune forme de services organisés d'éducation et d'accueil de la petite enfance (Ministère de l'éducation et de la culture, 2013).

11. Le plan RPJMN 2015-2019 a défini des objectifs en vue d'améliorer l'équité et la qualité de l'éducation à tous les niveaux. La principale priorité du

³ Ce chiffre est également estimé à 32 millions, selon une autre définition (RISKESDAS, 2013).

gouvernement est d'étendre la durée de l'enseignement obligatoire, en passant de 9 à 12 ans. Le gouvernement a accordé un budget considérable à l'éducation et a promulgué des réglementations pertinentes. Pourtant, les enfants âgés de 5 à 6 ans du quintile le plus pauvre sont 40 pour cent plus susceptibles de ne pas avoir accès aux services d'éducation que les enfants appartenant au quintile le plus riche. À 18 ans, 78 pour cent des élèves issus du quintile le plus pauvre ont abandonné l'école (SUSENAS, 2012). Il est impératif de favoriser la préparation à la scolarité à travers des programmes d'éducation préscolaire afin d'améliorer la qualité et l'équité dans le domaine de l'éducation. En outre, l'éducation secondaire doit se concentrer sur l'inclusion sociale, la tolérance et l'autonomisation des adolescents.

12. La violence envers les enfants est omniprésente : 40 pour cent des élèves âgés de 13 à 15 ans signalent avoir subi des agressions physiques à l'école au cours des 12 derniers mois⁴. Peu d'enfants victimes de violences demandent de l'aide. Il n'existe pas de données fiables et actualisées concernant la violence affective, la violence sexuelle et la négligence. L'inégalité des sexes et les pratiques discriminatoires à l'égard des filles entraînent un nombre élevé de mariages précoces (17 pour cent chez les filles, EDS, 2012) et d'autres pratiques néfastes. Selon certaines études, les enfants comme les adultes considèrent que les châtiments corporels sont acceptables⁵. De plus, 46 pour cent des filles et des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans pensent que les violences domestiques sont admissibles (EDS, 2012).

13. La loi sur la protection de l'enfance de 2002, modifiée en 2014, ainsi que le plan RPJMN prévoient tous deux un programme ambitieux en faveur de la protection de l'enfance. Pourtant, malgré ces efforts, d'importants vides juridiques et de nombreuses lacunes politiques demeurent. Les lois sont parfois contradictoires et les politiques ont tendance à renforcer les inégalités et la discrimination fondées sur le sexe⁶.

14. La complexité des procédures administratives publiques et l'absence d'une autorité mandatée à la protection de l'enfance empêchent la coordination et l'offre de services efficaces aux enfants marginalisés⁷. Les budgets sont fragmentés et les lois protégeant les enfants sont rarement appliquées. Le travail social se limite à des mesures correctives ad hoc au lieu de mettre en place une approche globale⁸. On estime que plus de 500 000 enfants sont placés dans des institutions⁹.

15. L'Indonésie est très impliquée dans les discussions liées au Programme de développement pour l'après-2015, ce qui montre que le pays mesure pleinement

⁴ OMS, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO, ONUSIDA et les United States Centers for Disease Control and Prevention, Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves (2007).

⁵ *Knowledge, Attitudes and Behaviours on Violence against Children: South Sulawesi Research Study*, université d'Indonésie (2013).

⁶ *Legal Protection from Violence: Analysis of domestic laws relating to violence against children in ASEAN states*, Centre d'assistance juridique pour les enfants pour le compte du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique (EAPRO) (2015).

⁷ Évaluation du cadre d'indicateurs de gouvernance en Indonésie, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique (EAPRO) (2014).

⁸ Griffiths University, Australie pour UNICEF Indonésie (2014).

⁹ *A study on situations that affect family separation and the lives of children in and out of family care*, université d'Indonésie, UNICEF, Ministère de la planification du développement national et Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Australie (2014).

l'importance des données pour le suivi des progrès. Un environnement complexe et décentralisé engendre des lacunes en matière de données ; il est donc nécessaire d'adopter une approche novatrice afin de renforcer la qualité et la disponibilité des données. De nombreuses études font état de normes socioculturelles néfastes entraînant des comportements défavorables et des pratiques nuisibles qui ont un impact sur les droits de l'enfant.

16. Toutefois, malgré ces difficultés, des perspectives existent. Les médias continuent d'être animés et ouverts. La télévision reste prédominante, mais le taux élevé d'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, ainsi que la démocratisation des téléphones portables (1,2 abonnement par personne, Nations Unies, 2014) favorisent la communication directe avec les communautés et les prestataires de services dans les zones reculées. Néanmoins, la vigilance doit être maintenue en matière de cybercriminalité potentielle à l'encontre des enfants.

17. Un nouveau secteur philanthropique émerge actuellement en Indonésie, qui compte 74 millions de consommateurs des « classes moyenne et aisée ». Ce chiffre devrait atteindre 141 millions d'ici 2030 (Boston Consulting Group, 2013), ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour la mobilisation des ressources du secteur privé en faveur du nouveau programme de pays.

Priorités du programme et partenariats

18. L'équité est au cœur du programme de pays, qui vise à soutenir l'Indonésie dans la réalisation des droits de tous les enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et tel que prévu par le plan RPJMN. Le programme permettra d'aider l'Indonésie à surveiller et à mesurer les avancées effectuées vis-à-vis de ces droits par l'intermédiaire des objectifs de développement durable axés sur les enfants, en mettant l'accent sur les enfants les plus exclus. À travers un ensemble d'engagements nationaux et territoriaux qui repose sur un financement catalyseur, le programme permettra de faciliter l'acquisition et le partage de connaissances et de formuler des recommandations sur la politique et le renforcement des capacités, conformément au Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPDF). Le soutien sera axé en particulier sur la modélisation en amont et la reproduction à travers le développement des capacités aux niveaux national et local en termes de planification, de production de données factuelles, de recherche opérationnelle, d'évaluation et de gestion des connaissances, en tirant le meilleur parti des ressources limitées disponibles pour un impact maximal.

19. Étant donné que le nouveau programme de pays coïncide avec la mise en place des objectifs de développement durable, l'UNICEF assistera l'Indonésie en priorité au niveau des systèmes de suivi. L'UNICEF soutiendra la collecte et l'utilisation systématiques de données ventilées afin de respecter son programme d'équité central et les recommandations des Nations Unies qui appellent à la « révolution des données » pour le suivi des objectifs pour toutes les catégories de population. Ce faisant, le programme s'appuiera sur les avancées réalisées dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. La stratégie de mise en œuvre consiste avant tout à créer des alliances et des mouvements sociaux stratégiques pour la réalisation des droits de l'enfant, en vue de former une coalition nationale en faveur des droits des enfants d'Indonésie (« la

coalition »). La coalition s'appuiera sur des cadres de partenariat existants aux niveaux national et territorial afin de soutenir un programme national pour les enfants articulé autour des engagements du gouvernement en faveur des droits de l'enfant. Il s'agit certes d'une approche ambitieuse, mais néanmoins réalisable au vu de la conjoncture actuelle.

21. Au fur et à mesure que l'Indonésie grandit et se développe, il reste essentiel de nouer de nouveaux partenariats en faveur des enfants et de faire évoluer les partenariats existants. Le rôle déterminant du pays au sein de l'ASEAN et sa position en tant qu'acteur mondial montant ouvrent de plus en plus de perspectives pour la coopération Sud-Sud. Afin de tirer profit de ressources financières supplémentaires dans le cadre des programmes de l'UNICEF en Indonésie et dans le monde, l'UNICEF renforcera les partenariats avec le secteur privé, y compris avec des donateurs individuels et des partenaires du monde de l'entreprise. Par ailleurs, les médias joueront un rôle déterminant au sein de la coalition afin de promouvoir le programme. Les médias sociaux, ainsi que les plates-formes de communication innovantes comme U-Report, permettront aux enfants de faire part de leurs inquiétudes et de leurs idées.

22. Le gouvernement indonésien restera le premier partenaire au sein de la coalition. Les partenariats existants et les nouveaux partenariats conclus avec les organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile seront tous maintenus. La coalition sera principalement appuyée par des mécanismes de production de données factuelles, de partenariats du savoir et de collecte de données, tandis que le mandat normatif de l'UNICEF sera soutenu par un programme de recherche actif.

23. La coopération de l'UNICEF en Indonésie sera axée sur le développement des capacités nationales pour favoriser la réalisation et la revendication des droits de l'enfant. Le déploiement d'une stratégie de communication reposant sur des données factuelles pour encourager le développement, la mobilisation sociale, la promotion, la recommandation de politiques et le renforcement des systèmes de données, sera au cœur de cette approche.

24. L'UNICEF saisira les occasions qui se présenteront de contribuer à faire évoluer les rôles dévolus aux hommes et aux femmes afin de promouvoir l'égalité des sexes, conformément au plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017. Un aspect fondamental consistera à enquêter sur les violations des droits de l'enfant (par exemple, le mariage précoce) en tenant systématiquement compte des sexes et des spécificités.

25. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant (CRC) des Nations Unies, qui permettent de rappeler les violations des droits de l'enfant auxquelles une attention particulière doit être accordée, sont entièrement intégrées au programme.

26. Le programme maintiendra un plan de réduction des risques de catastrophe efficace, axé sur l'enfance, au travers de liens multisectoriels avec la politique, la protection sociale et d'autres approches de gestion des risques, en vue de renforcer la résilience. L'UNICEF soutiendra les politiques et réglementations qui prennent en compte la vulnérabilité des enfants vivant dans des zones à risque.

1. Survie et développement de l'enfant

27. Le **programme de survie et de développement de l'enfant (SDE)** explorera de nouveaux moyens de remédier à l'absence de progrès au niveau des principaux indicateurs relatifs à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), ainsi que les infections au VIH/sida. Cette approche sera étendue progressivement à d'autres secteurs émergents comme les maladies non transmissibles, la santé des adolescents et la santé urbaine.

28. La coopération avec l'UNICEF permet de formuler des recommandations techniques de haut niveau sur l'élaboration des politiques et la mobilisation des ressources, de développer des capacités de production de données factuelles et de déploiement d'innovations à grande échelle, mais également de soutenir le renforcement des systèmes de suivi. Du fait de sa présence sur le terrain, l'UNICEF est bien placé pour apporter son appui à une analyse contextuelle, à une évaluation des risques et à la planification de solutions locales, en tirant parti des ressources de l'État et des communautés. La théorie du changement repose par conséquent sur l'utilisation de preuves fondées sur des données et de modèles innovants, afin d'influencer les politiques locales, la planification et l'allocation des ressources, et donc d'accélérer les résultats en faveur des enfants les plus défavorisés. Le suivi de l'équité et de la qualité du programme crée une boucle de rétroaction et améliore la transparence des résultats au niveau local.

29. Le programme continuera d'aider les systèmes mis en place à fournir des services de santé maternelle, néonatale et infantile tout au long du continuum de soin, de la grossesse à l'adolescence. En parallèle, le programme encouragera également les changements comportementaux et la mise en place d'activités axées sur la demande afin d'améliorer l'utilisation de ces services. En ce qui concerne les maladies transmissibles, l'accent continuera d'être mis sur l'amélioration des systèmes d'immunisation, sur le renforcement des capacités en vue de la mise à disposition de nouveaux vaccins, ainsi que sur le déploiement de services de traitement et de prévention du VIH/sida, de la syphilis et du paludisme. Les activités de l'UNICEF seront axées en premier lieu sur la nutrition maternelle, les comportements et pratiques liés à l'alimentation des jeunes enfants et des nourrissons, la malnutrition aiguë sévère, ainsi que les micronutriments et l'enrichissement des aliments, puis, dans un second temps, sur les problèmes de la surnutrition et de la nutrition des adolescents. L'UNICEF maintiendra son soutien en faveur de dispositifs d'assainissement gérés par les communautés, de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles, et de la promotion de l'hygiène, ainsi que son appui aux programmes et mécanismes de coordination nationaux en faveur de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les zones urbaines et rurales. Une attention sera portée aux normes sociales associées à la défécation à l'air libre, afin de renforcer les efforts nationaux mis en œuvre pour parvenir à un taux de couverture d'assainissement universel. À travers une approche de socialisation et un plaidoyer stratégique, le programme encouragera la création d'un environnement propice à l'utilisation d'eau potable et à l'assainissement.

30. L'intégration du programme sera renforcée par des liens délibérément intersectoriels. Le développement des capacités au niveau des provinces, des districts et des centres de santé, ainsi que l'engagement ferme en faveur de la mise en œuvre d'un système de soins de santé accessible à tous, permettront d'améliorer

la planification, l'affectation des ressources et le suivi de services de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène équitables.

31. L'UNICEF tirera profit de ses partenariats solides et de son rôle fédérateur pour continuer à soutenir une approche intégrée afin de lutter contre des goulots d'étranglement du système de santé plus vastes. Par exemple, en tant que coordinateur de donateurs récemment nommé pour l'initiative « Renforcement de la nutrition » (SUN), l'UNICEF promouvra une approche multipartite et multisectorielle pour lutter contre la malnutrition.

2. **Éducation de la petite enfance et développement des adolescents**

32. Pour lutter contre les obstacles financiers à la scolarisation, le gouvernement a décidé d'augmenter la durée de l'enseignement obligatoire de 9 à 12 ans et d'accorder des transferts d'espèces à environ 20 millions d'enfants d'âge scolaire à travers le dispositif Indonesia Smart Card. Ces réformes seront soutenues par le **programme d'éducation de la petite enfance et de développement des adolescents**, qui traitera les problèmes d'accès et de qualité de l'éducation en milieu scolaire et préscolaire. Le programme vise en priorité à concevoir une offre de services d'éducation préscolaire de qualité gérés par les communautés, à améliorer les acquis scolaires des premières années d'enseignement primaire, à développer des modèles encourageant les adolescents à suivre un enseignement secondaire et à proposer aux adolescents un enseignement adapté leur permettant de faire face aux difficultés, notamment la violence et les mariages et grossesses précoces.

33. Des supports pédagogiques adaptés au niveau culturel et au niveau de développement des enfants aideront ces derniers à se positionner comme apprenants, tandis que la formation en cours d'emploi, le réseau et le soutien des communautés permettront de responsabiliser les enseignants et de les valoriser en tant que professionnels. La responsabilisation accrue des écoles permettra aux parents de se positionner en tant que parties prenantes clés, tandis que des politiques et outils de contrôle qualité appropriés donneront les moyens aux éducateurs de respecter leurs obligations afin de garantir le droit des enfants à l'éducation. Parmi les stratégies principales figurent la production de données factuelles, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'innovation. Les coopérations passées ont permis de tirer un enseignement important : dans un contexte de forte décentralisation comme celui de l'Indonésie, l'adoption de politiques et programmes nationaux ne suffit pas à entraîner de changements au niveau local. Le programme sera donc axé sur la création d'un environnement favorable et le renforcement des capacités de mise en œuvre au niveau local.

34. Sur le plan géographique, les programmes d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire seront en priorité mis en œuvre dans les districts ruraux reculés de l'est de l'Indonésie ; l'accent sera également mis sur certains districts spécifiques d'autres régions du pays, où le taux de scolarisation pour le premier cycle de l'enseignement secondaire est faible. La mise en œuvre dans les autres régions d'Indonésie sera fonction des résultats obtenus dans les premières régions où ces programmes auront été déployés.

3. **Protection de l'enfance**

35. Le **programme de protection de l'enfance** continuera de renforcer en priorité la protection de l'enfance au niveau national pour empêcher et résoudre les

problèmes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation. Sur la base des résultats d'une évaluation récente, l'UNICEF cherchera à induire un changement à trois niveaux. Tout d'abord, l'UNICEF souhaite accroître la gouvernance institutionnelle par la mise en œuvre d'un cadre global permettant de mesurer la responsabilité à l'égard des enfants. Ensuite, des approches secondaires et tertiaires visant à renforcer l'intégration de la protection sociale aux services sociaux seront élaborées, en vue de les reproduire à travers tout le pays. Enfin, l'UNICEF établira des partenariats de prévention primaire aux niveaux familial et communautaire afin d'encourager l'évolution de normes sociales qui perpétuent les violences à l'encontre des enfants, en particulier les filles.

36. L'assistance technique au gouvernement sera maintenue dans quatre secteurs : la production de données factuelles fiables pour étayer la stratégie de sensibilisation ; la promotion de réformes politiques et législatives conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à d'autres engagements internationaux ; l'élaboration d'un programme solide de développement des capacités mené par le gouvernement, destiné aux professionnels de la protection de l'enfance ; et enfin, le contrôle et le suivi des budgets afin d'améliorer la gestion des finances publiques en faveur des enfants.

37. Plusieurs ministères seront mobilisés en vue de renforcer les institutions chargées de fournir des services aux enfants les plus à risque et les plus vulnérables. La collaboration avec les établissements universitaires permettra d'obtenir des données factuelles sur la protection de l'enfance. L'UNICEF travaillera avec les enfants et les adolescents pour diffuser des lois et politiques, encouragera la responsabilisation des services et élaborera de nouvelles plates-formes innovantes de participation aux réformes politiques.

38. Certaines normes sociales feront l'objet d'approches spécifiques afin d'éliminer les attitudes et comportements ancrés qui perpétuent les violences à l'encontre des filles et des garçons. De plus, compte tenu de l'importance des sexospécificités dans le domaine de la protection de l'enfance, l'UNICEF coordonnera une initiative sur la prévention du mariage précoce en s'appuyant sur des analyses déterminantes.

39. Le programme travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de la recherche de l'UNICEF et des universitaires pour permettre à l'Indonésie de bénéficier d'une expertise globale de pointe. Les principales stratégies consistent à promouvoir l'innovation, à établir des partenariats public-privé, à encourager la communication pour le développement et à travailler auprès des enfants et des adolescents pour qu'ils deviennent les principaux défenseurs de leur droit à la protection. Ces stratégies permettront de mettre l'accent sur des violations des droits de l'enfant pour la plupart « invisibles » dans le programme de développement national et d'initier un débat public sur des problèmes majeurs, comme la question des enfants migrants et réfugiés, le travail des enfants, le placement des enfants en institution, le mariage précoce et l'enregistrement des naissances.

4. Politique sociale

40. Le **programme de politique sociale** renforcera le système de protection sociale afin de réduire la pauvreté des enfants. Des transferts monétaires conditionnels sont désormais proposés aux familles les plus pauvres afin d'atténuer

la pauvreté plutôt que de la réduire. Certaines données montrent qu'octroyer davantage d'allocations globales pour les enfants dès la naissance permet d'atténuer l'impact de la pauvreté sur le développement de l'enfant.

41. Ces allocations font partie d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté des enfants, qui traitera les problèmes d'accès et de qualité des services, en particulier pour les enfants exclus. L'UNICEF soutiendra l'adoption, d'ici 2020, d'un nouveau système de transfert monétaire et d'une stratégie de mise en œuvre associée.

42. Ce programme sera axé sur l'élaboration d'une base de données factuelles venant étayer le dialogue politique, notamment des études sur la pauvreté des enfants et la protection sociale, ainsi que sur l'élaboration de politiques et de scénarios de financement alternatifs. Le programme appuiera l'estimation des coûts de modèles de protection sociale axés sur l'enfance, l'identification d'une marge de manœuvre fiscale/de sources de financement, et l'élaboration d'une réforme législative et d'une politique sociale intégrée axée sur l'enfance. Des partenariats stratégiques seront renforcés avec la société civile, notamment le milieu universitaire, pour favoriser la production de données factuelles et la recommandation de politiques. Le programme élaborera une preuve de concept pour le déploiement de cette stratégie à l'échelle des districts.

43. Une attention supplémentaire sera accordée à la production de données ventilées et à l'acquisition de connaissances pour améliorer la transparence, la responsabilité et la gestion des finances publiques en faveur des enfants. Ceci permettra de sensibiliser le public aux inégalités qui demeurent en matière de droit de l'enfant, d'inciter le gouvernement à traiter ces problèmes, d'accroître la demande de services améliorés et de renforcer le principe de redevabilité.

44. L'UNICEF soutiendra la création de centres de savoir sur le bien-être des enfants afin de surveiller le respect des engagements nationaux et internationaux. L'UNICEF soutiendra également : la mise au point et le déploiement d'outils innovants permettant de générer des données et de remédier à l'insuffisance de données, notamment sur la pauvreté des enfants en milieu urbain ou le handicap ; le développement de capacités afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données à partir d'études nationales ; et le renforcement des capacités des villages et des districts en vue d'identifier les principaux obstacles et d'améliorer la prestation de services.

45. D'autres composantes du programme tireront parti de l'intégration avec les politiques sociales, via la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants reposant sur l'attribution d'allocations et le renforcement des données pour un suivi équitable.

5. Communication et sensibilisation du public

46. Le **programme de communication et de sensibilisation du public** vise à appuyer les autres composantes du programme de pays en mobilisant le grand public. Il se conformera aux recommandations techniques et politiques formulées et viendra les compléter, en reposant à la fois sur une démarche de communication stratégique et d'engagement social en vue d'améliorer les résultats escomptés. La stratégie de sensibilisation s'appuiera sur les données et faits recueillis tout au long du programme de pays. Cette composante diffusera des informations sur la situation

des droits de l'enfant et les enseignements tirés des modèles du programme afin de sensibiliser davantage la population et de favoriser une meilleure compréhension des inégalités auxquelles sont confrontés les enfants.

47. Avec l'aide de la coalition et grâce au paysage médiatique animé présent dans le pays, le programme diffusera ces informations via des publications imprimées, des émissions et des plates-formes de communication numérique et mobile pour toucher un large public, conformément à la stratégie globale de communication et de sensibilisation du public de l'UNICEF. Ces canaux serviront à mobiliser les publics cibles qui influencent le plus l'évolution des politiques, mais également à traiter la question des normes sociales, des comportements et des pratiques.

48. Le programme continuera de promouvoir la communication pour le développement, qui constitue un moyen transversal d'aborder la question des normes sociales les plus néfastes. Les changements comportementaux, la mobilisation sociale au niveau communautaire, une communication tenant compte des risques pour améliorer la résilience, ainsi qu'un plaidoyer visant à mettre l'accent sur ces programmes au cours des processus nationaux de budgétisation et de planification font partie des principales approches préconisées.

49. L'UNICEF, épaulé par la coalition, définira le programme de sensibilisation du public en faveur des droits de l'enfant. Ce programme influencera un large public rassemblant le gouvernement, des organisations confessionnelles, des organisations de la société civile, des adolescents, le milieu universitaire, des instituts de recherche, les médias, des personnalités influentes et le secteur privé (conformément aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant).

50. L'Innovation Lab (laboratoire de l'innovation) de l'UNICEF continuera d'améliorer l'efficacité du programme de pays en facilitant l'élaboration de solutions novatrices pour surmonter certains obstacles.

6. Préparation aux situations d'urgence et réduction des risques de catastrophe

51. Le **programme de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe (RRC)** soutient l'engagement national en faveur du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il étaye également le travail effectué par le gouvernement en vue, d'une part, de promouvoir de solides programmes transversaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF, et, d'autre part, d'améliorer la résilience des enfants, des communautés et des systèmes face aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux autres chocs. Le programme renforcera les capacités actuelles des systèmes de gestion des catastrophes existants aux niveaux national et territorial, des organisations de la société civile et des mécanismes de coordination. Pour ce faire, le programme reposera sur la coordination d'organisations sectorielles afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de préparation et d'intervention pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des programmes sectoriels du gouvernement. Il favorisera également la prise en compte de la vulnérabilité des enfants dans les évaluations des risques nationales et territoriales à travers une action de mobilisation et un dialogue politique reposant sur des faits.

52. En outre, le programme supervisera la coordination par groupe sectoriel et l'action humanitaire de l'UNICEF lors de situations d'urgence, et continuera d'appuyer et de renforcer le système de responsabilité sectorielle au niveau national.

53. La composante sur l'efficacité du programme fournira un appui à la coordination et à la gestion du programme de pays, notamment en ce qui concerne les méthodes de planification, de gestion et d'évaluation, la coordination sur le terrain, la collecte de fonds dans le secteur privé et le coût des opérations financées par le programme.

54. Le programme de pays s'aligne sur les priorités du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique (EAPRO). L'objectif est de le mettre partiellement en œuvre dans le cadre de l'Accord-cadre de coopération conclu avec l'ASEAN en 2014 afin de soutenir le programme régional pour les droits de l'enfant.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	3 354	42 275	45 629
Éducation de la petite enfance et développement des adolescents	2 766	26 520	29 286
Protection de l'enfance	4 473	10 753	15 226
Politique sociale	5 061	10 166	15 227
Communication et sensibilisation du public	3 379	5 229	8 608
Préparation aux situations d'urgence et réduction des risques de catastrophe	1 011	2 461	3 472
Efficacité du programme	6 231	22 343	28 574
Total	26 275	119 747	146 022

7. Coordination du programme et gestion des risques

55. Ce programme de pays est piloté par un comité directeur présidé par le Ministère de la planification du développement national; l'Indonésie prend donc en main une grande partie du programme. Des échanges réguliers permettent d'orienter de manière stratégique la coopération du gouvernement avec les Nations Unies, comme le définit l'UNPDF.

56. L'UNICEF continuera de travailler avec le bureau de pays situé à Jakarta ainsi qu'avec plusieurs bureaux régionaux qui contribuent à la réalisation des droits de l'enfant au niveau territorial grâce à leur influence sur la planification locale et l'affectation des ressources. Dans un contexte de forte décentralisation, la présence sur le terrain est en effet essentielle pour garantir l'efficacité maximale du programme. Conformément aux recommandations d'évaluation, cette présence sur le terrain sera liée de manière plus systématique à la production de données factuelles et à d'autres stratégies établies en amont.

57. Par rapport aux coopérations précédentes, ce nouveau programme accorde une attention accrue à la collaboration intersectorielle et aux partenariats. La faculté de l'UNICEF à fédérer des partenaires en faveur des enfants est un élément central à l'élaboration de la coalition. Par ailleurs, au niveau territorial, l'UNICEF passe d'une approche géographique à une approche thématique, qui permet de mettre en place des mesures d'intervention flexibles illimitées sur le plan géographique.

58. Les catastrophes naturelles, les modalités d'affectation des fonds des partenaires et la mobilisation des ressources constituent les principaux risques du programme. Pour limiter ces risques, l'UNICEF et ses partenaires procéderont à une évaluation et à une surveillance régulières des risques de catastrophe. Les transferts de fonds et la mise en œuvre des activités seront suivis selon les principes du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces. Le programme renforcera également sa coopération avec les organisations de la société civile afin de soutenir la coalition.

59. On estime que les ressources mobilisées dans le cadre du programme de pays devraient provenir davantage de fonds du secteur privé. La somme nette des fonds du secteur privé devrait représenter près de 50 pour cent du plafond budgétaire annuel du programme d'ici à 2020, contre 20 pour cent seulement en 2014. Cette évolution du contexte de financement a des conséquences importantes en termes d'équité.

60. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

8. Suivi et évaluation

61. Le programme de pays mettra l'accent, dans le cadre du suivi des progrès, sur les obstacles et goulots d'étranglement à surmonter afin d'obtenir les résultats escomptés. Cette démarche tient compte des principes intégrés du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) de l'UNICEF. Les mécanismes de suivi tireront parti des contributions de l'Innovation Lab afin d'appliquer une démarche systématique et en temps réel aux indicateurs principaux. Le programme s'appuiera également sur des partenariats avec les organismes des Nations Unies, la société civile et le gouvernement pour renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux.

62. Pour faciliter la collecte et la communication des données, les indicateurs de résultat du programme de pays feront l'objet d'un suivi, dans la mesure du possible, par le biais des systèmes de données nationaux. L'UNICEF favorisera l'intégration des bonnes pratiques internationales au sein de ces systèmes, en les alignant sur les indicateurs et la méthodologie du programme global d'enquête en grappes à indicateurs multiples. Les progrès réalisés par rapport aux résultats feront systématiquement l'objet d'un rapport semestriel commun. Une politique de gestion flexible permettra de faciliter des réorientations stratégiques en temps réel, afin de s'adapter aux évolutions auxquelles le programme doit faire face.

63. Des activités d'évaluation importantes sont prévues pour soutenir l'apprentissage, la responsabilisation et la conformité permanente au programme de développement national. Deux évaluations majeures auront lieu chaque année sur la base des critères établis dans la politique d'évaluation révisée en 2013. Elles seront réalisées en partenariat avec le gouvernement afin de renforcer les capacités d'évaluation à l'échelle nationale. Les programmes futurs seront établis sur la base des résultats de ces évaluations. Des évaluations majeures seront consacrées à l'apprentissage au cours des premières années d'école primaire, à l'assainissement dans les communautés et aux normes sociales.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de l'Indonésie et l'UNICEF, 2016-2020

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 6-7, 12, 19, 23-24, 26-30, 34, 37, 39-40, 42 Priorités nationales : plan RPJMN 2015-2019							
Résultats attendus du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPDF) impliquant l'UNICEF : réduction de la pauvreté, développement durable équitable, moyens de subsistance et travail décent; accès équitable aux services sociaux et à la protection sociale ; viabilité environnementale et meilleure résilience face aux chocs; meilleure gouvernance et accès équitable à la justice pour tous.							
Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : tous							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US)		
					RO	AR	Total
Programme de survie et de développement de l'enfant Résultat 1 : les femmes et les enfants ont un accès plus équitable à des services de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de	1. Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimum acceptable DR (2012) : 37 % C : 45 % 2. Pourcentage de ménages pratiquant la défécation à l'air libre DR (2014) : 22 % C : 0 %	1 : enquête démographique et de santé (EDS) 2 : Programme commun OMS/UNICEF (JMP); cible du plan national de développement à moyen terme (RPJMN)	Le gouvernement et les institutions partenaires ont renforcé leurs capacités et renouvelé leur engagement à fournir des services suffisants et de qualité afin de protéger les enfants de la dénutrition et de la surnutrition.	Ministère de la santé, organismes des Nations Unies, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), société civile,	3 354	42 275	45 629

<p>prévention/traitement du VIH reposant sur des observations factuelles ; ils adoptent des pratiques de soin appropriées de la grossesse à l'adolescence.</p>	<p>3. Pourcentage d'enfants âgés de 1 an complètement vaccinés DR (2012) : 66 % C : 80 %</p>	<p>3 : EDS, RISKESDAS</p>	<p>Le gouvernement et les institutions partenaires ont renforcé leurs capacités et renouvelé leur engagement à fournir des services suffisants et de qualité, en s'appuyant sur une démarche communautaire, afin d'éliminer la défécation à l'air libre, de garantir l'approvisionnement en eau sans risque pour la santé et de promouvoir de bonnes pratiques d'hygiènes.</p> <p>Le gouvernement et les institutions partenaires ont renforcé leurs capacités et renouvelé leur engagement à fournir des services de base de santé maternelle, néonatale et infantile suffisants, complets et de qualité, y compris en matière de prévention verticale du VIH.</p>	<p>secteur privé, médias, milieu universitaire, initiative « Renforcement de la nutrition » (SUN).</p>			
--	---	---------------------------	---	--	--	--	--

			Le gouvernement et les institutions partenaires possèdent les capacités nécessaires et témoignent de leur engagement à fournir des services suffisants et de qualité afin de contrôler les maladies à prévention vaccinale, le paludisme et le VIH, y compris dans le but d'éradiquer le tétanos néonatal, la rougeole, le VIH, la syphilis et le paludisme.				
<i>Programme d'éducation de la petite enfance et de développement des adolescents</i> Résultat 2 : un meilleur accès, plus équitable, à une éducation de qualité pour les enfants âgés de 3 à 18 ans les plus marginalisés.	1. Nombre d'enfants non scolarisés âgés de 7 à 18 ans DR (2015) : à définir C : baisse de 50 % dans les districts désignés 2. Niveau de lecture dans les premières classes du primaire DR (2015) : à définir C : hausse de 25 % dans les écoles désignées	1 : Ministère de l'éducation et de la culture 2 : rapports d'évaluation des acquis	Les autorités responsables de l'éducation à différents niveaux garantissent l'accès à une éducation de qualité, de la petite enfance au secondaire, pour les enfants les plus défavorisés. Un modèle pour l'amélioration de l'apprentissage au cours des premières classes du primaire dans les zones rurales reculées est	Ministère de l'éducation et de la culture, Ministère des affaires religieuses, société civile, milieu universitaire, organismes des Nations Unies, Banque mondiale, Ministère des affaires étrangères et du commerce international	2 766	26 520	29 286

			prêt à être déployé.	d'Australie, Ministère des affaires étrangères et du commerce international de Nouvelle-Zélande, Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI).			
<p><i>Programme de protection de l'enfance</i></p> <p>Résultat 3 : le système de protection de l'enfance protège progressivement de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la négligence les filles et les garçons, en particulier les enfants les plus défavorisés.</p>	<p>1. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées avant l'âge de 18 ans DR (2012) : 17 % C : baisse de 5 % dans les zones désignées</p> <p>2. Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans ayant été enregistrés à la naissance auprès des autorités civiles DR (2013) : 68 % C : 75 %</p>	<p>1 : EDS ; SUSENAS</p> <p>2 : SUSENAS</p>	<p>Renforcement de l'engagement politique, de la responsabilité et des capacités nationales à légiférer, planifier et budgétiser des systèmes de protection de l'enfance, y compris en situation d'urgence.</p> <p>Les enfants et leurs tuteurs ont une meilleure connaissance et sont davantage sensibilisés au droit des enfants à la protection contre la violence sous toutes ses formes et savent où et comment</p>	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère des affaires sociales, Ministère pour l'indépendance des femmes et la protection des enfants, Ministère de l'intérieur, UNGEI, organismes des Nations Unies.</p>	4 473	10 753	15 226

			signaler les violations.				
<i>Programme de politique sociale</i> Résultat 4 : les principaux ministères ont adopté une stratégie de mise en œuvre reposant sur des données factuelles visant à octroyer des allocations pour les enfants en vue de réduire la pauvreté des enfants.	<p>1. Mise en place d'une stratégie de mise en œuvre reposant sur des données factuelles afin de réduire la pauvreté des enfants DR (2015) : non C : oui</p> <p>2. L'engagement à octroyer des allocations globales pour les enfants figure au rang des priorités nationales DR (2015) : non C : oui</p>	<p>1 : plan RPJMN 2020-2024</p> <p>2 : mécanisme de suivi de l'UNICEF</p>	<p>Intensification du dialogue politique reposant sur des données factuelles afin de réduire la pauvreté des enfants, sur la base de l'efficacité du système de protection sociale actuellement en place et des coûts, mais aussi de l'accessibilité et de l'impact de politiques alternatives.</p> <p>Preuve de concept liée aux allocations pour les enfants globales établies dans certains districts désignés.</p>	Ministère des finances, Ministère des affaires sociales, Ministère en charge des collectivités rurales, des régions défavorisées et de la transmigration, Équipe nationale pour l'accélération de la réduction de la pauvreté, milieu universitaire, société civile, Banque mondiale.	2 343	6 671	9 014
<i>Programme de politique sociale</i> Résultat 5 : intensification de l'utilisation de données ventilées par les parties prenantes au niveau national et dans les régions	<p>1. Nombre de questions clés relatives à l'enfance figurant dans le plan RPJMN 2020-2024 DR (2015) : 0 C : à définir</p> <p>2. Pourcentage d'indicateurs des objectifs de</p>	<p>1 : plan RPJMN 2020-2024</p> <p>2 : sources nationales</p>	Amélioration des compétences des autorités territoriales désignées, y compris les villages, en termes de planification, de budgétisation et de suivi du développement axés	Ministère de la planification du développement national, Statistics Indonesia (institut indonésien)	2 718	3 495	6 213

<p>désignées afin de mettre l'accent sur une politique axée sur l'enfance, de fournir des services de qualité et de suivre les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du plan RPJMN, des objectifs de développement durable et de la Convention relative aux droits de l'enfant.</p>	<p>développement durable axés sur l'enfance faisant l'objet d'un suivi par le biais d'études nationales ou de données administratives DR (2015) : 0 C : à définir</p>		<p>sur l'enfance.</p> <p>Intensification de la production de données de qualité et mise en œuvre d'analyses de sources de données majeures axées sur l'enfance par le gouvernement et d'autres parties prenantes.</p>	<p>de la statistique), organismes des Nations Unies, autorités territoriales.</p>			
<p><i>Programme de communication et de sensibilisation du public</i> Résultat 6 : le gouvernement et les parties prenantes non gouvernementales accordent une plus grande priorité à la réalisation des droits de l'enfant selon des données factuelles.</p>	<p>1. Nombre de nouvelles politiques gouvernementales et de réformes politiques encouragées par l'UNICEF, visant à renforcer la réalisation des droits de l'enfant DR (2015) : 0 C : 3</p> <p>2. Nombre d'initiatives de sensibilisation mises en œuvre par des parties prenantes non gouvernementales et soutenues par l'UNICEF, visant à traiter de problématiques spécifiques relatives aux</p>	<p>1 : mécanisme de suivi de l'UNICEF</p> <p>2 : mécanisme de suivi de l'UNICEF</p>	<p>Intensification de l'utilisation de stratégies de communication reposant sur des données factuelles afin d'aborder la question de normes sociales et de comportements spécifiques.</p> <p>Le monde de l'entreprise est de plus en plus conscient de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'enfant, et peut</p>	<p>Ministère de la santé, milieu universitaire, société civile, secteur privé, organismes des Nations Unies, médias.</p>	3 379	5 229	8 608

	droits de l'enfant et à l'équité DR (2015) : 0 C : 3		bénéficier d'une assistance technique de qualité et renforcer ses capacités afin de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre en œuvre les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.				
<i>Programme de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe</i> Résultat 7 : les enfants vivant dans les zones les plus à risque bénéficient de plus en plus de mesures de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence, de mesures de réduction des risques de catastrophes (RRC) et de mesures d'adaptation aux changements climatiques	1. Nombre de politiques, de recommandations et de lois qui intègrent des mesures de RRC et d'ACC axées sur l'enfance DR (2015) : 0 C : plans nationaux et sectoriels 2. Nombre de plans de gestion des catastrophes axés sur l'enfance au niveau des provinces/districts DR (2015) : 0 C : à définir	1 : mécanisme de suivi de l'UNICEF 2 : mécanisme de suivi de l'UNICEF	Amélioration des mesures de RRC, de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence axées sur l'enfance, menées par les parties prenantes aux niveaux national et territorial, conformément au plan national de gestion des catastrophes et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Les politiques, stratégies et recommandations relatives aux différents domaines (eau, assainissement et hygiène,	Agence nationale de gestion des catastrophes, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'environnement, plateforme nationale indonésienne de RRC, secteur privé.	1 011	2 461	3 472

(ACC) afin de renforcer leur résilience face aux chocs et aux catastrophes.			protection de l'enfance, santé et nutrition) intègrent la RRC et l'ACC à la gestion des risques de catastrophe, une attention particulière étant accordée aux enfants et aux adolescents les plus vulnérables.				
<i>Composante d'efficacité du programme</i> Les programmes de pays sont conçus, coordonnés, gérés et appuyés afin de répondre aux normes de programmation et d'améliorer la situation des enfants	1. Nombre de rapports annuels participatifs réalisés au cours du cycle du programme DR (2015) : 5 C : 5	1 : mécanisme de suivi de l'UNICEF	Les équipes de l'UNICEF et les partenaires formulent des recommandations et fournissent des outils et des ressources permettant de concevoir et de gérer les programmes de manière efficace. Des partenariats innovants permettent d'augmenter les ressources disponibles pour les programmes sur les droits de l'enfant.	Ministère de la planification du développement national, Ministère de l'intérieur, organismes des Nations Unies, partenaires bilatéraux, société civile, secteur privé.	6 231	22 343	28 574
Total des ressources					26 275	119 747	146 022